

**RAPPORT ANNUEL 2013  
DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
DE DROIT FRANCAIS  
CARMIGNAC COURT TERME**

---

**(Opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2013)**



24, place Vendôme 75001 Paris – Tél. : 01 42 86 53 35 – Fax : 01 42 86 52 10  
Société anonyme. Société de Gestion de portefeuille (agrément n° GP 9708 du 13/03/97),  
au capital de 15 000 000 euros, RCS Paris B 349 501 676  
[www.carmignac.fr](http://www.carmignac.fr)

**CABINET VIZZAVONA**

*22, avenue Bugeaud – 75116 PARIS*

*Tél. 01 47 27 26 17- Fax 01 47 27 26 18*

**KPMG AUDIT**

*1, Cours Valmy, 92923 Paris La défense cedex*

*Tél. 01 55 68 68 68- Fax 01 55 68 73 00*

**FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
DE DROIT FRANCAIS  
CARMIGNAC COURT TERME**

**Rapport du Commissaire aux Comptes  
Relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'organe de direction de la société de gestion du fonds, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels du Fonds Commun de Placement **CARMIGNAC COURT TERME**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,

- la justification de nos appréciations,

- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPC à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe, concernant l'incidence du changement de réglementation comptable sur la présentation des comptes annuels.

## II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par l'OPC et décrits dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe, nous avons notamment vérifié la correcte application des méthodes d'évaluation retenues pour les instruments financiers en portefeuille.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport annuel et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris La Défense et Paris, le 27 février 2014

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*



Isabelle Bousquié  
*Associé*

Cabinet Vizzavona



Robert Mirri  
*Associé*

## ■ Caractéristiques de l'OPC

### **Classification**

Monétaire court terme.

### **Modalités de détermination et affectation des sommes distribuables**

Sommes distribuables	Parts « acc »
Affectation du résultat net	Capitalisation (comptabilisation selon la méthode des coupons courus)
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisés	Capitalisation (comptabilisation selon la méthode des coupons courus)

### **Pays où le Fonds est autorisé à la commercialisation**

Allemagne, Belgique, Luxembourg, France et Italie.

### **Objectif de gestion**

L'objectif de gestion est de préserver le capital et d'obtenir une performance égale à l'EONIA capitalisé, minoré des frais de gestions réels.

### **Indicateur de référence**

L'indicateur de référence est l'EONIA capitalisé (Code Bloomberg EONABERA).

L'indice EONIA (Euro Overnight Index Average) correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone euro. Il est publié par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque de la zone euro.

L'indice EONIA capitalisé exprime la performance d'un placement au jour le jour dont les intérêts sont réinvestis quotidiennement.

### **Stratégie d'investissement**

#### **Stratégies utilisées**

Le Fonds sera investi en instruments du marché monétaire de haute qualité (billets de trésorerie, certificats de dépôt, euro-commercial papers, bons du trésor et autres titres négociables) d'échéance inférieure à 3 mois.

Un instrument du marché monétaire est considéré de haute qualité de crédit s'il détient une notation court terme supérieure ou égale à « high grade » par les principales agences de notation. Si l'instrument n'est pas noté, la société de gestion détermine une qualité équivalente grâce à un processus interne.

L'approche de gestion repose exclusivement sur la sélection d'instruments du marché monétaire sans contrainte a priori d'allocation par type d'émetteurs, taux variable ou taux fixe.

Les critères de sélection des émissions s'articulent autour de la connaissance des fondamentaux des sociétés émettrices, de leur notation et de l'appréciation d'éléments quantitatifs comme le supplément de rémunération par rapport aux bons du Trésor.

La stratégie consiste à sélectionner la zone de la courbe des taux euro la plus attractive.

Le choix de la maturité dépend des anticipations du gérant en matière de fixation des taux directeurs par la Banque Centrale Européenne.

Le Fonds sera géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité de 0 à 0,5.

Le Fonds peut avoir recours à des dépôts, à des emprunts d'espèce en vue d'optimiser la trésorerie du Fonds.

Le Fonds peut effectuer des opérations de prise en pension de titres, afin d'optimiser ses revenus.

### **Descriptif des catégories d'actif**

#### **Actions**

Néant.

#### **Titres de créances et instruments du marché monétaire**

Le Fonds est composé exclusivement en obligations à taux fixe, de titres de créances négociables, des obligations à taux variables et indexées sur l'inflation des pays de la zone euro.

La gestion du Fonds étant discrétionnaire, la répartition sera sans contrainte a priori.

La notation des émetteurs de billets de trésorerie détenus par le Fonds sera au minimum noté « high grade » par les principales agences de notation.

En termes de risque de crédit, la durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date d'extinction des instruments financiers est inférieure ou égale à 120 jours.

En termes de risque de taux, la maturité moyenne pondérée du portefeuille est limitée à 60 jours.

#### **OPC et Fonds d'investissement**

Le Fonds pourra investir jusqu'à 10% de l'actif net :

- parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger ;
- parts ou actions de FIA de droit français ou européen ;
- fonds d'investissement de droit étranger ;

à condition que les OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger respectent les critères de l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le Fonds pourra investir dans des OPC gérés par Carmignac Gestion.

Le Fonds peut avoir recours aux « trackers », supports indiciels cotés et « exchange traded funds ».

#### **Trackers ou exchange traded funds (ETF)**

Néant.

#### **Instruments Dérivés**

Le gérant prendra des positions en vue de couvrir les parts libellées en devises autres que l'euro contre le risque de change en utilisant des contrats de change à terme ferme de gré à gré.

Les instruments dérivés pourront être conclus avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de « Best Execution/Best Selection » et à la procédure d'agrément de nouvelles contreparties.

#### **Titres intégrant des dérivés**

Néant.

#### **Dépôts et liquidités**

Le Fonds pourra avoir recours à des dépôts en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie du Fonds et gérer les différentes dates de valeur de souscription/rachat des OPC sous-jacents. Il pourra employer jusqu'à 20% de son actif dans des dépôts placés auprès d'un même établissement de crédit. Ce type d'opération sera utilisé de manière exceptionnelle.

Le Fonds pourra détenir des liquidités à titre accessoire, notamment, pour faire face aux rachats de parts par les investisseurs.

#### **Emprunts d'espèces**

Le Fonds pourra avoir recours à des emprunts d'espèces, notamment, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie et gérer les différentes dates de valeur de souscription/rachat des OPC sous-jacents. Ces opérations seront réalisées dans les limites réglementaires.

#### **Acquisition et cession temporaire de titre**

Le Fonds pourra effectuer des opérations d'acquisition/cession temporaire de titres, afin d'optimiser ses revenus, afin d'optimiser ses revenus, placer sa trésorerie ou ajuster le portefeuille aux variations d'encours. Le Fonds réalisera les opérations suivantes :

- Prise et mise en pensions de titres ;
- Prêt/Emprunt des titres.

Les opérations éventuelles d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres seront toutes réalisées dans des conditions de marché et dans les limites réglementaires. Dans le cadre de ces opérations, le Fonds peut recevoir/verser des garanties financières (collateral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « Gestion des garanties financières ».

Des informations complémentaires figurent à la rubrique frais et commissions.

#### **Profil de risque**

Le Fonds sera investi dans des instruments financiers et le cas échéant dans des OPC sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments financiers et OPC connaîtront les évolutions et aléas du marché.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment de Carmignac gestion, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière.

**Risque lié à la gestion discrétionnaire** : la gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés financiers. La performance du Fonds dépendra des sociétés sélectionnées par la société de gestion. Il existe un risque que la société de gestion ne retienne pas les sociétés les plus performantes.

**Risque de taux d'intérêt** : le Fonds est exposé au risque de taux d'intérêt. Le risque de taux se traduit par une baisse de la valeur liquidative en cas de hausse des taux.

**Risque de crédit** : le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notations financière, la valeur des obligations privées peut baisser. La valeur liquidative du Fonds peut baisser.

**Risque de perte en capital** : le Fonds est géré de façon discrétionnaire et ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital investi. La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à son prix d'achat.

**Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie résulte de tous les contrats financiers de gré à gré conclus avec la même contrepartie, tels que les opérations d'acquisition/cession temporaire des titres et tout autre contrat dérivé conclu de gré à gré. Le risque de contrepartie mesure le risque de perte pour le Fonds résultant du fait que la contrepartie à une opération peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Pour réduire l'exposition du Fonds au risque de contrepartie, la société de gestion peut constituer une garantie au bénéfice du Fonds.

Pour les parts libellées dans une devise autre que l'euro, le risque de change lié à la variation de l'euro par rapport à la devise de valorisation est résiduel du fait de la couverture systématique. Cette couverture peut générer un écart de performance entre les parts en devises différentes.

### **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type**

Le Fonds est ouvert à tous souscripteurs et plus particulièrement, aux investisseurs recherchant une rémunération de leurs liquidités sur des durées courtes et recherchant un investissement peu risqué.

Les parts de ce Fonds n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act of 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S.person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ». Par ailleurs, les parts de ce Fonds ne peuvent pas non plus être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux « US persons » et/ou à toutes entités détenues par une ou plusieurs « US persons » telles que définies par la réglementation américaine « Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) ».

Les souscripteurs concernés sont les institutions (y compris les associations, caisses de retraite, caisses de congés payés, et tout organisme à but non lucratif), les personnes morales et les personnes physiques. L'orientation des placements correspond aux besoins de certains trésoriers d'entreprise, de certains institutionnels fiscalisés, de particuliers disposant d'une trésorerie importante.

La durée recommandée de placement est de un jour minimum.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Fonds dépend de la situation financière du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine, de ses besoins financiers actuels et futurs mais également de son souhait ou non de prendre des risques. Il est également recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.



## ■ Politique d'investissement

### Rapport de gestion

Progression sur l'année 2013

Fonds +0,20%

Indicateur de référence +0,09%

Au terme de l'année 2013, Carmignac Court Terme enregistre une performance de +0,20% contre +0,09% pour son indicateur de référence.

Lors du 1<sup>er</sup> trimestre, Carmignac Court Terme réalise une performance de +0,05%, tandis que l'EONIA et l'EURIBOR trois mois sont restés stables, à respectivement 0,06% et 0,13%. Notre allocation était ventilée comme suit : 15% de nos avoirs était investis en bons du Trésor italien à 3 mois pour un rendement moyen de 0,43% ; 37% était investis en titres de créances émis par des entreprises de premier rang en Italie et en Espagne (Enel, Iberdrola, Telefonica...) qui offraient des marges de crédit (environ 0,35% pour un financement à trois mois) légèrement plus élevées que leurs équivalents en Allemagne ou en France. En outre, le secteur financier des pays périphériques représentait 21% du Fonds. Ce dernier est investi exclusivement dans les champions nationaux (Unicredit, Intesa, Santander...) qui émettent à des taux compris entre 0,25% et 0,35%. Enfin, des titres de créances des pays du noyau dur de la zone euro représentent 19% de nos avoirs.

Au cours du deuxième trimestre, Carmignac Court Terme réalise une performance de +0,04% contre +0,02% pour l'EONIA capitalisé grâce au rallongement de la maturité du portefeuille qui nous a permis de capter des rendements à 3 mois supérieurs à l'indice. La Banque Centrale Européenne a baissé son principal taux directeur de 0,75% à 0,50% le 30 avril 2013. Ce mouvement a eu très peu d'impact sur les marchés monétaires, les rendements étant déjà à des niveaux très bas. Face à la faiblesse de l'économie, les opérateurs de marché anticipaient une poursuite de la baisse des taux, appuyée par de nouvelles mesures de politique non conventionnelle. Toutefois, lors de sa réunion du 6 juin, la BCE a laissé les taux inchangés, invoquant le caractère très accommodant de la politique monétaire actuelle. Dans cet environnement, les taux courts sont restés très bas, ce qui a offert un socle peu attractif pour nos placements de courte durée.

Au troisième trimestre, Carmignac Court Terme réalise une performance de +0,05%, contre +0,02% pour l'EONIA capitalisé. Durant la période, nous avons légèrement modifié la structure du portefeuille en privilégiant les bons du Trésor italiens aux dépens des émetteurs privés de l'Europe du Sud, le rebond cyclique de l'activité économique devant permettre aux emprunts d'État des pays d'Europe du Sud de bénéficier d'une baisse de leurs rendements sur la partie courte de la courbe. Lors de la dernière réunion du conseil des gouverneurs, la Banque Centrale Européenne a maintenu son principal taux directeur à 0,50% du fait du rebond de l'activité économique constaté au sein de la zone euro.

Au cours du quatrième trimestre, Carmignac Court Terme réalise une performance de +0,07%, contre 0,03% pour l'EONIA capitalisé, grâce à une maturité moyenne du portefeuille qui nous a permis de capter des rendements à 3 mois supérieurs à l'indice. L'événement marquant du trimestre aura été la décision de la Banque Centrale Européenne de baisser à nouveau son principal taux directeur de 0,5% à 0,25% le 6 novembre 2013. Cette seconde baisse des taux pour l'année 2013 est intervenue après la publication de l'indice d'inflation européen pour le mois d'octobre à 0,7%, soit très en deçà de l'objectif de la Banque Centrale à 2%. Pour les prochaines réunions, le statu quo reste de mise.

Au cours de l'année 2013, les taux sur les titres de créances sont restés globalement stables. Nous avons renforcé le poids des bons du Trésor italien pour un rendement moyen de 0,5%. Le Fonds conserve une exposition modérée aux émetteurs bancaires du fait de la faiblesse de leurs rendements. Nous restons également investis sur le secteur financier des pays périphériques et maintiendrons notre stratégie pour les prochains mois.

Au 31 décembre 2013, les taux d'investissement dont nous avons bénéficié s'échelonnaient entre 0,5% et 0,2%. Le rendement moyen du portefeuille s'établit à 0,35% en fin de trimestre, avec une durée moyenne de 32 jours.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

## ■ Informations réglementaires

### **Politique de sélection des intermédiaires**

« En sa qualité de société de gestion, Carmignac Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPC ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Dans les deux cas, Carmignac Gestion a défini une politique de sélection et d'évaluation de ses intermédiaires selon un certain nombre de critères dont vous pouvez retrouver la version actualisée sur le site internet [www.carmignac.com](http://www.carmignac.com) » Vous trouverez sur ce même site le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation.

### **Communication des critères Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance (ESG)**

Ce Fonds ne prend pas en compte les critères ESG.

### **Méthode de calcul du risque global**

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

### **Vie de l'OPC**

#### Janvier 2013 :

- Mise à jour des codes Bloomberg de l'indicateur de référence ;
- Mise à jour des références réglementaires, vocabulaire ;
- Définition des ressortissants US : ajout des critères FATCA ;
- Suppression de l'heure de pré-centralisation par Carmignac Gestion ;
- Mise à jour de l'heure d'évaluation des taux de change ;
- Mise à jour de la définition des sommes distribuables.

#### Juin 2013 :

- Mise à jour des règles ESMA en matière des garanties financières et les cessions temporaires de titres ;
- Précision sur le centralisateur unique : Caceis Bank France.

#### Novembre 2013 :

- Changement de la nomenclature des parts ;
- Noms des agences de notation supprimés des prospectus ;
- Modification des nomenclatures des OPCVM/OPC suite à la Directive AIFM ;
- Suppression des titres au nominatif pur.

## COMPTES ANNUELS DE CARMIGNAC COURT TERME

Les comptes annuels qui vous sont présentés ont été établis d'une part conformément aux nouvelles dispositions réglementaires, plus précisément l'Ordonnance N°2011-915 du 01/08/2011 qui a introduit la modification du périmètre des sommes distribuables dans les OPC avec la distribution possible des plus et moins-values nettes réalisées, et d'autre part selon les mêmes méthodes d'évaluation que ceux de l'exercice précédent.

## BILAN DE CARMIGNAC COURT TERME

### ACTIF

	31/12/2013	31/12/2012
<b>Immobilisations nettes</b>		
<b>Dépôts</b>		
<b>Instruments financiers</b>	<b>284 905 294,90</b>	<b>224 923 296,10</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>		
Négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé		
Non négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
Négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé		
Non négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>	<b>284 905 294,90</b>	<b>224 923 296,10</b>
Négo-ciés sur un marché régle-menté ou assimilé	232 410 715,58	212 926 386,91
<i>Titres de créances négo-ciables</i>	214 915 255,67	182 933 205,31
<i>Autres titres de créances</i>	17 495 459,91	29 993 181,60
Non négo-ciés sur un marché régle-menté ou assimilé	52 494 579,32	11 996 909,19
<b>Organismes de placement collectif</b>		
OPC européens coordonnés et OPC français à vocation générale		
OPC réservés à certains investisseurs - FCPR - FCIMT		
Fonds d'investissement et FCC cotés		
Fonds d'investissement et FCC non cotés		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>		
Opérations sur un marché régle-menté ou assimilé		
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>Créances</b>	<b>21 750 270,84</b>	<b>7 736 313,82</b>
Opérations de change à terme de devises	16 842 225,68	245 758,60
Autres	4 908 045,16	7 490 555,22
<b>Comptes financiers</b>	<b>2 915 220,55</b>	<b>8 421 088,88</b>
Liquidités	2 915 220,55	8 421 088,88
<b>Total de l'actif</b>	<b>309 570 786,29</b>	<b>241 080 698,80</b>

## BILAN DE CARMIGNAC COURT TERME

### PASSIF

	31/12/2013	31/12/2012
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	292 394 891,17	234 146 217,34
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>		
<b>Report à nouveau (a)</b>		
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)</b>	-960 059,21	
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	531 156,50	909 613,91
<b>Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)</b>	<b>291 965 988,46</b>	<b>235 055 831,25</b>
<b>Instruments financiers</b>		
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>Dettes</b>	<b>17 601 607,74</b>	<b>6 024 691,88</b>
Opérations de change à terme de devises	16 874 242,31	245 465,69
Autres	727 365,43	5 779 226,19
<b>Comptes financiers</b>	<b>3 190,09</b>	<b>175,67</b>
Concours bancaires courants	3 190,09	175,67
Emprunts		
<b>Total du passif</b>	<b>309 570 786,29</b>	<b>241 080 698,80</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS BILAN DE CARMIGNAC COURT TERME

	31/12/2013	31/12/2012
<b>Opérations de couverture</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>Autres opérations</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

## COMPTE DE RESULTAT DE CARMIGNAC COURT TERME

	31/12/2013	31/12/2012
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	17,24	996,84
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances	1 278 337,30	3 450 981,17
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	5 041,68	29 723,97
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>Total (1)</b>	<b>1 283 396,22</b>	<b>3 481 701,98</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		935,74
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	12,98	1 377,78
Autres charges financières		
<b>Total (2)</b>	<b>12,98</b>	<b>2 313,52</b>
<b>Résultat sur opérations financières (1 - 2)</b>	<b>1 283 383,24</b>	<b>3 479 388,46</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	471 972,92	1 233 707,04
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>811 410,32</b>	<b>2 245 681,42</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-280 253,82	-1 336 067,51
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6)</b>	<b>531 156,50</b>	<b>909 613,91</b>

### ■ Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions prévues par le règlement du comité de la réglementation comptable n°2003-02 modifié relatif au plan comptable des OPC.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus. La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO. La durée de l'exercice est de 12 mois.

L'article 18 de l'ordonnance 2011-915 prévoit la possibilité de distribuer des plus-values nettes pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Le plan comptable des OPC a été modifié pour tenir compte de cette nouvelle possibilité. Les changements portent sur la définition des sommes distribuables. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais s'ajoutent au résultat net pour déterminer les sommes distribuables.

Les données des exercices précédents n'ont pas fait l'objet de retraitement.

### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Les Obligations Assimilables du Trésor sont valorisées à partir du cours du milieu de fourchette d'un contributeur (SVT sélectionné par le Trésor français), alimenté par un serveur d'information. Ce cours fait l'objet d'un contrôle de fiabilité grâce à un rapprochement avec les cours de plusieurs autres SVT.



### ***Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :***

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### ***Titres de créances négociables :***

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;

TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France.

### ***OPC détenus :***

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### ***Opérations temporaires sur titres :***

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

### ***Instruments financiers à terme :***

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

##### ***Les swaps :***

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

#### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

#### **Frais de gestion :**

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Le taux appliqué sur la base de l'actif net est de 0,10% TTC sur la part A EUR acc, 0,10% sur les parts A CHF acc Hdg et A USD acc Hdg.

#### **Affectation du résultat**

##### **Définition des sommes distribuables :**

Les sommes distribuables sont constituées par :

##### **Le résultat :**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des Revenus.

##### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

##### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Sommes Distribuables</b>	<b>Parts C : A EUR ; A CHF ; A USD</b>
Affectation du résultat net	capitalisation
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisés	Capitalisation

## EVOLUTION DE L'ACTIF NET DE CARMIGNAC COURT TERME

	31/12/2013	31/12/2012
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>235 055 831,25</b>	<b>607 349 851,79</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	1 877 956 040,61	1 270 121 997,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 821 036 105,39	-1 644 702 883,81
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	110 723,61	10 135,07
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		-1 559,14
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	356 252,76	223,27
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-1 349 515,89	-559,30
Frais de transactions		
Différences de change	59 390,05	-746,43
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 961,14	33 691,38
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-1 158,49	-3 119,63
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	3 119,63	36 811,01
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	811 410,32	2 245 681,42
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>291 965 988,46</b>	<b>235 055 831,25</b>

## VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE CARMIGNAC COURT TERME

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>		
<b>Titres de créances</b>		
Billets de trésorerie	74 988 294,91	25,68
Bons du Trésor	84 943 193,70	29,09
Certificats de dépôt	54 983 767,06	18,83
Commercial Paper réglementé européen	17 495 459,91	5,99
Euro-Commercial Paper	52 494 579,32	17,98
<b>TOTAL Titres de créances</b>	<b>284 905 294,90</b>	<b>97,58</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>		
<b>TOTAL Opérations de cession sur instruments financiers</b>		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>Opérations de couverture</b>		
<b>TOTAL Opérations de couverture</b>		
<b>Autres opérations</b>		
<b>TOTAL Autres opérations</b>		



## VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN DE CARMIGNAC COURT TERME

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%
<b>Actif</b>						
Dépôts						
Obligations et valeurs assimilées						
Titres de créances	284 905 294,90	97,58				
Opérations temporaires sur titres						
Comptes financiers	2 915 220,55	1,00				
<b>Passif</b>						
Opérations temporaires sur titres						
Comptes financiers	3 190,09					
<b>Hors-bilan</b>						
Opérations de couverture						
Autres opérations						

	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Actif</b>				
Dépôts				
Obligations et valeurs assimilées				
Titres de créances				
Opérations temporaires sur titres				
Comptes financiers				
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres				
Comptes financiers				
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture				
Autres opérations				

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.



## CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE DE CARMIGNAC COURT TERME

	Nature de débit/crédit	31/12/2013
Créances	Achat à terme de devise	16 842 225,68
	Souscriptions à recevoir	4 908 045,16
<b>Total des créances</b>		<b>21 750 270,84</b>
Dettes	Fonds à verser sur achat à terme de devises	- 16 874 242,31
	Rachats à payer	- 723 051,53
	Frais de gestion	- 4 313,90
<b>Total des dettes</b>		<b>- 17 601 607,74</b>



## NOMBRE DE TITRE EMIS OU RACHETES DE CARMIGNAC COURT TERME

	En parts	En montant
<b>Part A EUR acc</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	490 321,061	1 842 079 554,13
Parts rachetées durant l'exercice	-479 748,808	-1 802 739 866,84
Solde net des souscriptions/rachats	10 572,253	39 339 687,29
<b>Part A CHF acc Hdg</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	4 443,641	18 191 717,31
Parts rachetées durant l'exercice	-4 413,984	-17 969 551,61
Solde net des souscriptions/rachats	29,657	222 165,70
<b>Part A USD acc Hdg</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	4 623,142	17 684 769,17
Parts rachetées durant l'exercice	-87,538	-326 686,94
Solde net des souscriptions/rachats	4 535,604	17 358 082,23

## COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT DE CARMIGNAC COURT TERME

	En montant
<b>Part A EUR acc</b> Commissions de rachat acquises Commissions de souscription acquises Total des commissions acquises	
<b>Part A CHF acc Hdg</b> Commissions de rachat acquises Commissions de souscription acquises Total des commissions acquises	
<b>Part A USD acc Hdg</b> Commissions de rachat acquises Commissions de souscription acquises Total des commissions acquises	

## FRAIS DE GESTION DE CARMIGNAC COURT TERME

	31/12/2013
<b>Part A EUR acc</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion	  456 433,73 0,10
<b>Part A CHF acc Hdg</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion	  6 610,57 0,10
<b>Part A USD acc Hdg</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables Rétrocessions des frais de gestion	  8 928,62 0,10

## ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES DE CARMIGNAC COURT TERME

### **Garanties reçues par l'OPCVM**

Néant.

### **Autres engagements reçus et/ou donnés**

Néant.

**VALEURS BOURSIERES DES TITRES FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE  
DE CARMIGNAC COURT TERME**

	<b>31/12/2013</b>
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

**VALEURS BOURSIERES DES TITRES CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE  
DE CARMIGNAC COURT TERME**

**31/12/2013**

Instrument financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine  
Instrument financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan

## INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DÉTENUS EN PORTEFEUILLE DE CARMIGNAC COURT TERME

	Code Isin	Libellés	31/12/2013
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			

**TABLEAU D'AFFECTATION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTE  
AU RÉSULTAT DE CARMIGNAC COURT TERME**

	31/12/2013	31/12/2012
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	531 156,50	909 613,91
<b>Total</b>	<b>531 156,50</b>	<b>909 613,91</b>

	31/12/2013	31/12/2012
<b>Part A EUR acc</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	502 534,01	909 499,77
<b>Total</b>	<b>502 534,01</b>	<b>909 499,77</b>

	31/12/2013	31/12/2012
<b>Part A CHF acc Hdg</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	407,57	89,60
<b>Total</b>	<b>407,57</b>	<b>89,60</b>

	31/12/2013	31/12/2012
<b>Part A USD acc Hdg</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	28 214,92	24,54
<b>Total</b>	<b>28 214,92</b>	<b>24,54</b>



**TABLEAU D'AFFECTATION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTE AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES DE CARMIGNAC COURT TERME**

	31/12/2013	31/12/2012
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-960 059,21	
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>-960 059,21</b>	
	31/12/2013	31/12/2012
<b>Part A EUR acc</b>		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	53 331,98	
<b>Total</b>	<b>53 331,98</b>	
	31/12/2013	31/12/2012
<b>Part A CHF acc Hdg</b>		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-53 153,40	
<b>Total</b>	<b>-53 153,40</b>	
	31/12/2013	31/12/2012
<b>Part A USD acc Hdg</b>		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-960 237,79	
<b>Total</b>	<b>-960 237,79</b>	

**TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES AU COURS  
DES 5 DERNIERS EXERCICES DE CARMIGNAC COURT TERME**

	31/12/2009	31/12/2010	30/12/2011	31/12/2012	31/12/2013
<b>Actif net Global en EUR</b>	788 828 666,46	773 588 961,49	607 349 851,79	235 055 831,25	291 965 988,46
<b>CARMIGNAC COURT TERME A EUR acc</b>					
Actif net en EUR	788 828 666,46	773 588 961,49	607 349 851,79	234 889 557,00	275 128 185,91
Nombre de titres	213 899,599	208 903,171	162 473,102	62 587,016	73 159,269
Valeur liquidative unitaire en EUR	3 687,84	3 703,09	3 738,15	3 753,00	3 760,67
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR					0,72
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	33,60	15,05	35,12	14,53	6,86
<b>CARMIGNAC COURT TERME A CHF acc Hdg</b>					
Actif net en CHF				155 754,15	305 229,23
Nombre de titres				30,962	60,619
Valeur liquidative unitaire en CHF				5 030,49	5 035,20
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR					-876,84
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat				2,89	6,72
<b>CARMIGNAC COURT TERME A USD acc Hdg</b>					
Actif net en USD				49 058,31	22 858 450,82
Nombre de titres				9,788	4 545,392
Valeur liquidative unitaire en USD				5 012,08	5 028,92
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR					-211,25
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat				2,50	6,20

## INVENTAIRE DE CARMIGNAC COURT TERME AU 31 DÉCEMBRE 2013

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Titres de créances</b>				
<b>Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>EMIRATS ARABES UNIS</b>				
ABU DHABI COMERCIAL BANK PJSC 030314 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 994 835,88	3,42
<b>TOTAL EMIRATS ARABES UNIS</b>			<b>9 994 835,88</b>	<b>3,42</b>
<b>ESPAGNE</b>				
SANT ZCP 04/02/2014	EUR	10 000 000	9 997 074,54	3,42
SANTANDER COMM 090114 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 999 200,74	3,43
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>19 996 275,28</b>	<b>6,85</b>
<b>FRANCE</b>				
CACIB 0% 28/02/2014	EUR	10 000 000	9 996 779,40	3,42
CARREFOUR BANQUE 240214 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 997 001,56	3,43
GECINA 0% 26/02/2014	EUR	10 000 000	9 995 880,57	3,42
NATIXIS 0% 030314	EUR	10 000 000	9 996 274,36	3,42
SCHNEIDER ELECTRIC SA 0% 030314	EUR	10 000 000	9 995 681,85	3,42
VIVENDI SA 020114 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 999 912,54	5,15
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>64 981 530,28</b>	<b>22,26</b>
<b>IRLANDE</b>				
INTESA BANK IRELAND PLC 080114 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 998 174,41	6,85
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>19 998 174,41</b>	<b>6,85</b>
<b>ITALIE</b>				
BUONI ORDINARI DEL TES 0% 14/03/2014	EUR	35 000 000	34 960 924,61	11,97
ITALIE 0% 31/01/2014	EUR	50 000 000	49 982 269,09	17,12
UNICREDIT SPA 100114 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 998 875,86	5,14
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>99 942 069,56</b>	<b>34,23</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
IBERD ZCP 030214	EUR	7 500 000	7 498 385,37	2,57
INTERNATIONAL ENDESA BV 090114 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 999 444,80	3,42
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>17 497 830,17</b>	<b>5,99</b>
<b>TOTAL Titres de créances négo. sur marchés régl. ou ass.</b>			<b>232 410 715,58</b>	<b>79,60</b>
<b>Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>PAYS-BAS</b>				
GAS NATURAL FENOSA FINANCE ZCP 210214	EUR	10 000 000	9 997 168,11	3,42
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 0% 10/01/2014	EUR	12 500 000	12 499 209,86	4,28
TELEFONICA EUROPE BV 0% 070114	EUR	20 000 000	19 998 834,37	6,86
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>42 495 212,34</b>	<b>14,56</b>

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>SUEDE</b>				
VOLVO TREASURY FIX 0.00 130114	EUR	10 000 000	9 999 366,98	3,42
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>9 999 366,98</b>	<b>3,42</b>
<b>TOTAL Titres de créances non ng. sur mar. régl. ou ass.</b>			<b>52 494 579,32</b>	<b>17,98</b>
<b>TOTAL Titres de créances</b>			<b>284 905 294,90</b>	<b>97,58</b>
<b>Créances</b>			<b>21 750 270,84</b>	<b>7,45</b>
<b>Dettes</b>			<b>-17 601 607,74</b>	<b>-6,03</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>2 912 030,46</b>	<b>1,00</b>
<b>Actif net</b>			<b>291 965 988,46</b>	<b>100,00</b>

CARMIGNAC COURT TERME A CHF acc Hdg	CHF	60,619	5 035,20	
CARMIGNAC COURT TERME A EUR acc	EUR	73 159,269	3 760,67	
CARMIGNAC COURT TERME A USD acc Hdg	USD	4 545,392	5 028,92	